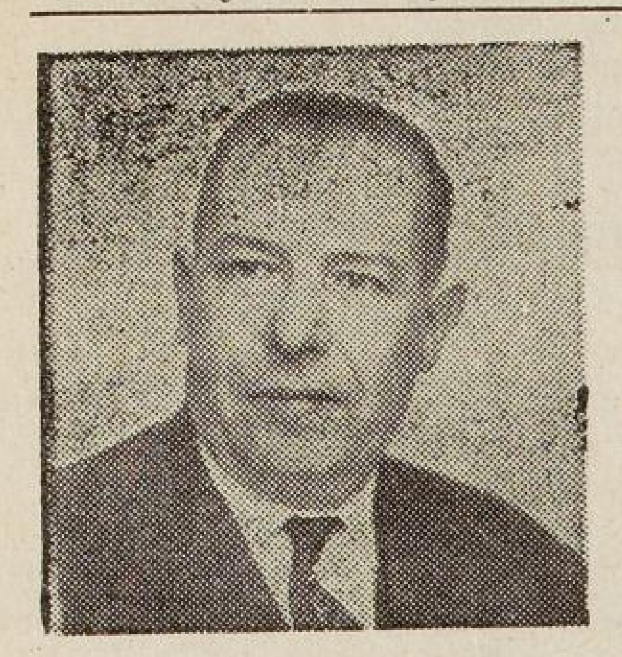
REPUBLIQUE FRANÇAISE — ELECTIONS LEGISLATIVES — 18 NOVEMBRE 1962 — 1re CIRCONSCRIPTION

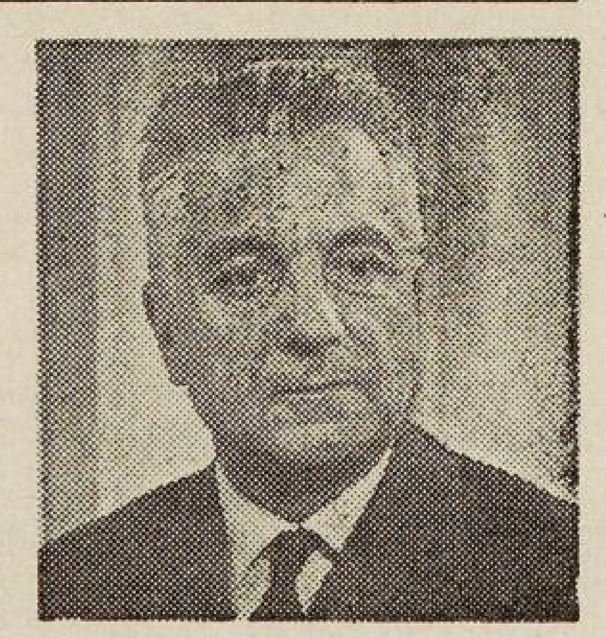


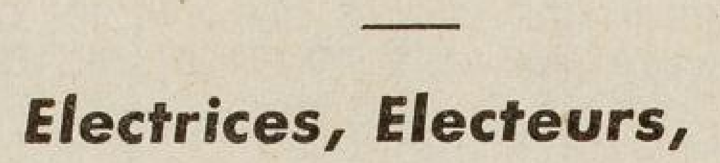
Jean CHAZELLE

DEPUTE SORTANT

Candidat d'ACTION Républicaine et Sociale

présenté par le **M.R.P.**





Electrices, Electeurs,

VOUS AVEZ FAIT CONFIANCE, IL Y A 4 ANS, à un élément nouveau, issu du milieu ouvrier.

EN 1958, AVEC VOUS, IL SOUHAITAIT UNE SAINE EXPANSION ÉCONOMIQUE ET UN PROGRÈS SOCIAL POSITIF DANS UNE PÉRIODE DE STABILITÉ.

A respecter les engagements pris devant VOUS, il s'est employé : A mériter VOTRE CONFIANCE, il a travaillé en **plaçant l'Intérêt Général** au dessus de ses **préférences politiques**.

AU COURS DES 4 ANNÉES DE SON MANDAT,

soutenu et aidé par VOS conseils ; recueillis au cours de 7.000 visites individuelles ou de délégations, dans 180 permanences à Saint-Etienne, 40 environ dans chacune des communes de la circonscription, VOTRE correspondance (plus de 12.000 lettres), VOTRE député sortant a pu être ainsi VOTRE porte parole à l'Assemblée Nationale et auprès du Gouvernement. VOUS avez pu suivre son ACTION, semaine après semaine, fidèlement rapportée par la presse locale.

Il a défendu, au cours de multiples interventions les INTERETS LEGITIMES :

— des salariés de l'Industrie et du Commerce ;
— des agents de la Fonction Publique, des enseignants, des agents des P. et T. ;
— des HANDICAPES PHYSIQUES (sections spécialisées de F.P.A. - Ateliers Protégés) ;
— des Familles et des Veuves d'Assurés Sociaux ou de Mineurs ;
— de l'ENSEIGNEMENT enfin, en réclamant une utilisation plus rationnelle des crédits de Constructions Scolaires, etc...

Membre de la Commission des Affaires Culturelles, Familiales et Sociales, il fut désigné RAPPORTEUR :

— du Projet sur la formation des responsables syndicaux (comme suppléant d'un collègue retenu dans sa circonscription par la maladie);
— d'une proposition relative aux Délégués d'associations de vieux travailleurs ;
— d'un projet sur les Travailleurs à domicile ;
— d'une proposition sur la profession d'Opticiens Lunetiers détaillants (en dépôt devant le Sénat en deuxième lecture) ;
— Rapporteur pour « avis » du budget des CHARGES COMMUNES (17 milliards de NF), ainsi que de l'amendement du Gouvernement sur le plan social (Familles - Personnes âgées) ;

VOTRE collaboration lui a permis l'ACTION LEGISLATIVE ci-après :

— Proposition de loi n° 200 sur les Travailleuses Familiales. Celle-ci devait être reprise par le Gouvernement avant la dissolution ;
— Proposition de loi relative au Statut des Coopératives d'Entreprises, adoptée en Commission, mais non venue en discussion en séance publique ;
— Proposition sur la double cotisation de Sécurité Sociale des Grands Infirmes de Guerre (adoptée en Commission) devait venir en discussion en octobre 1962 ;

— Co-signataire d'une proposition sur l'Allocation aux Grands Infirmes Civils (adoptée en Commission) repoussé par le Gouvernement qui devait la reprendre à son compte en octobre 62 ;
— Co-signataire d'une proposition (et rapporteur le 20 juillet dernier), relative aux pensions de Veuves d'Assurés Sociaux, décédés avant l'ouverture des droits (en partie reprise par décret, par le Gouvernement au rendez-vous social d'octobre).

MALGRÉ CE BILAN RELATIVEMENT SATISFAISANT IL RESTE BEAUCOUP A FAIRE !

Le député sortant et son remplaçant se sont **associés de tout temps** à la CONSTRUCTION d'une EUROPE, UNIE, PROSPERE et PACIFIQUE.

Mais il importe que l'EXTRAORDINAIRE SUCCES DU MARCHE COMMUN EUROPEEN — convoité par le monde entier — serve toujours plus les INTERETS ESSENTIELS et LEGITIMES des hommes libres.

La FRANCE doit lui apporter une contribution CAPITALE, grâce à ses PLANS de développements économiques, car celle-ci ne peut que contribuer à assurer la PAIX dans le monde.

MAIS POUR ÊTRE ENTENDUE DES AUTRES NATIONS, LA FRANCE DOIT AVOIR UNE POLITIQUE STABLE !

Ils se déclarent **POUR :**

— une adaptation raisonnable et progressive de nos INSTITUTIONS POLITIQUES aux **exigences de la vie moderne ;**
— **l'association** de toutes les « Forces Vives » de la Nation à l'élaboration du PLAN ;
— UNE REPARTITION EQUITABLE **des fruits de** l'expansion économique entre TOUTES les catégories sociales du Pays ;
— **une revalorisation** des Prestations Familiales assurant un POUVOIR D'ACHAT NORMAL des Familles et ainsi un meilleur équilibre du Marché intérieur ;
— **l'amélioration du niveau de vie** des PERSONNES AGEES et des INFIRMES CIVILS, dont un trop grand nombre se trouvent dans une misère indicible (rapport LAROQUE) ;
— **l'amélioration** des retraites et des pensions de vieillesse, notamment pour les Veuves d'Assurés Sociaux, ainsi que la **généralisation** des RETRAITES COMPLEMENTAIRES ;
— le RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE PAYS envers les Anciens Combattants ;
— l'INTEGRATION des Rapatriés d'ALGERIE, dans le respect de la personne humaine, par l'accueil, le logement, le travail ;

enfin, ils sont POUR

— UNE POLITIQUE AUDACIEUSE de la JEUNESSE (motivée par la vague démographique actuelle, qu'il s'agisse de l'ENSEIGNEMENT de TOUS DEGRES (application rapide du Plan LE GORGEU) ou des SPORTS et de l'EDUCATION PHYSIQUE (piscines, stades, terrains de jeux, etc...) sans omettre les FOYERS de JEUNES et les MAISONS de la CULTURE, en fonction du PLAN QUADRIENNAL voté par le Parlement ;
— **le développement** des CENTRES D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ainsi que du PERSONNEL nécessaire, en raison des besoins insatisfaits, ainsi que les moyens pratiques d'assurer un emploi aux JEUNES avant leur service militaire.

NE FAIRE QU'UNE CHOSE, MAIS LA BIEN FAIRE

a été pendant 4 ans et sera — si vous lui faites confiance — la devise de **votre** député sortant. Il s'est consacré et se consacrera exclusivement à son mandat pour répondre à VOTRE ATTENTE **et** ETRE A VOTRE SERVICE.

Vous lui renouvellerez VOTRE CONFIANCE dès le 1er tour en VOTANT :

Jean CHAZELLE

DEPUTE SORTANT, CONSEILLER MUNICIPAL DE SAINT-ETIENNE, EN CONGE D'E.D.F.

Lucien CARLEN

REMPLAÇANT EVENTUEL, CONSEILLER MUNICIPAL DE SAINT-ETIENNE
ANCIEN INGENIEUR AUX HOUILLERES, INGENIEUR A C.A.F.L.

S.N.I.L.R. — St-Etienne